

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 janvier 2010

Présents : Michel JERDELET, Dominique DA SILVA, Daniel BRIQUE, Monique TOMADON, Marie Christine POCHET, Annie POLTANI, Cédric GRIVET, Gilles MARQUET, Gérard BELLINA, Patrick PERRIER DAVID.

Excusé : Didier CHAPUIS,

Secrétaire de séance : Marie Christine POCHET

Le compte rendu de la séance précédente du 24 novembre 2009 est approuvé.

1 / Informations diverses

- Documents présentés en séance

Alimentation en eau : bilan 2008

Schéma d'organisation des services de l'état dans l'Ain

Schéma départemental de développement économique de l'Ain

Informations sur la production d'électricité par le photovoltaïque

Loi de finances pour 2010 : Réforme de la taxe professionnelle

Guide de gestion des plaintes à l'usage des maires : Les troubles de voisinage, la salubrité et la tranquillité publique sur le territoire communal

- Réunions passées : tableau remis avec la convocation

2 / Travaux d'entretien et d'investissements

Cimetière

Les travaux de réfection du mur sud sont terminés (entreprise Neiva)

Four de La Mulaz

L'entreprise Auran a débuté les travaux de mise en place du foyer.

Centre d'exploitation

L'isolation sous toiture a été réalisée durant le mois de janvier par l'entreprise Bellina. Il reste à exécuter l'isolation des murs de l'atelier donnant sur l'extérieur.

Projet de nouvelle STEP / lagunage

Le dossier de déclaration au titre du code de l'environnement a été élaboré par le cabinet Claudine LECURET. Les conclusions seront portées à la connaissance du bureau chargé de la maîtrise d'œuvre du projet et des services concernés.

Bâtiment de la cure

Une première réunion s'est tenue en présence de l'architecte, d'un économiste et d'un thermicien et a consisté en un état des lieux des équipements communaux, des pistes de réflexion et d'une réflexion sur le volet énergétique.

3 / Finances

3.1 / Réserve foncière

Le Maire rappelle que par délibération du 30 septembre 2009, le Conseil Municipal était favorable à la proposition de Monsieur VOISEL Christian pour la vente à la commune de sa parcelle cadastrée ZC 164 au lieu-dit Pré Martin à CONFORT d'une contenance

de 1ha 39a 40ca, et lui avait demandé d'effectuer la procédure de négociation pour l'établissement de la valeur vénale.

Suite à la consultation des services du domaine et à la négociation effectuée avec le propriétaire, le prix retenu est de 1 euro le m², soit une valeur vénale de 13 940 euros.

A l'unanimité le conseil municipal accepte l'acquisition de cette parcelle au prix indiqué ci-dessus et le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables se rapportant à cette acquisition.

3.2 / Indemnités 2009 du percepteur intérimaire

Le maire rappelle le remplacement de Monsieur SARLIN Hervé, chef de poste à la trésorerie de BELLEGARDE SUR VALSERINE par Madame CRAMAUSSEL Marie-Françoise pendant la période du 1^{er} juillet au 31 Août 2009,
Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'allouer l'indemnité de Conseil à Madame CRAMAUSSEL Marie-Françoise chargée des fonctions de receveur de la commune par intérim pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2009 et autorise le Maire à signer toutes les pièces comptables se rapportant au versement de cette indemnité.

3.3 / Convention ATESAT 2010 / 2012

Le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite la Direction Départementale des Territoires de l'Ain pour assurer une mission d'assistance technique de base du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012, autorise le Maire à signer ladite convention et à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de la présente mission et inscrit la rémunération correspondante au budget 2010.

3.4 / Convention pour la gestion à prix forfaitaire des services de transport publics d'intérêt local : navette TGV

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention ainsi que le cahier des charges, établis entre la Communauté de Communes du Pays de Gex, la Régie Départementale de l'AIN, les communes de CONFORT et LANCRANS, concernant le renouvellement du fonctionnement de la navette hivernale TGV pendant les 3 week-end des vacances scolaires de Noël et les 5 week-end de vacances scolaires d'hiver (toutes zones confondues). Le coût de ce service s'élève à 5 434.62 € TTC pour la saison 2009/2010.

Comme les années précédentes, cette navette est prise en charge à hauteur de 95 % par la Communauté de Communes du Pays de Gex, 3 % par la commune de CONFORT et 2 % par la commune de LANCRANS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte les termes de la convention et du cahier des charges cités ci-dessus et autorise le Maire à la signer.

3.5 / Bail de location de chasse

Le Maire indique à l'assemblée qu'après soumission du projet de bail approuvé par délibération du 30 septembre 2009, au Président de la société de chasse, il est apparu que certaines dispositions énoncées étaient obsolètes.

Le maire présente le nouveau bail de location de chasse communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le bail de location de chasse communale d'une durée de 9 ans à partir du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2019, fixe le montant de la redevance annuelle à 5 euros, autorise le Maire à signer ce bail ainsi que les pièces administratives et comptables s'y rapportant, et dit que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2009/41 du 30 septembre 2010.

3.6 / Délégation d'attributions du conseil municipal au maire en matière de marchés publics, accords cadres et avenants.

Le maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration municipale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité pour la durée du présent mandat, de confier au maire la délégation suivante : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ; ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget

3.7 / Digitalisation des réseaux et du cimetière : choix du prestataire

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de digitalisation des plans des réseaux d'eau potable et d'assainissement, ainsi que du cimetière communal. Il indique à l'assemblée que pour cette opération il a consulté trois géomètres experts qui ont répondu :

SCP DUCRET-GROS, 01632 SAINT GENIS POUILLY : excusé

SCP MONOD-DALIN, 01200 BELLEGARDE : 3 483.00 € H.T., 4 165.67 € T.T.C.

Monsieur Marc OLMI, 01200 BELLEGARDE : 2 441.82 € H.T., 2 920.42 € T.T.C.

(Avec option relevé sur place par GPS centimétrique du XYZ des regards ou autres éléments visibles : prix unitaire 3.10 € - relevé sur place du Z des radiers et autres éléments utiles par regard –prix unitaire : 10 € droit fixe par intervention séparée : 85 €).

Il précise que la commune pourra bénéficier d'une subvention du Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain :

- pour le réseau d'eau potable : 50 % du montant T.T.C. restant à la charge de la commune et plafonné à 3 812 € + 610 € par kilomètre de réseau,
- pour le réseau d'assainissement : 50 % du montant T.T.C. restant à la charge de la commune et plafonné à 3 812 € + 732 € par kilomètre de réseau,
- pour le cimetière : 50 % du montant T.T.C. restant à la charge de la commune et plafonné à 1 000 € + 5 € par emplacement pour le plan

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'offre de prix de Mr Marc OLMI, et les aides financières du Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain. Et autorise le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables correspondants..

4 / Approbation du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

Le Maire rappelle que lors de la réunion du conseil municipal du 30 septembre, le plan de mise en conformité de la voirie et des espaces publics réalisé durant l'été 2009 avait été

présenté pour information avant d'être transmis pour avis au service des routes du Conseil Général.

Après une nouvelle présentation de ce documents, et à l'unanimité, le conseil municipal adopte le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune et charge le maire de la mise en œuvre de ce plan et d'appliquer les dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière.

5 / Autorisations d'occupation des sols

5.1 / Permis de construire

- BOUVEROT Bastien (modification d'un permis)

5.2 / Déclarations préalables

- GUDULFF Didier (terrasse clôturée)
- JACQUINOD André (Véranda)
- BRIFFOD Michel (abri de voiture)
- GENELOT Stéphane (modification de façades)

5.3 / certificats d'urbanisme d'information

- parcelle VOISEL
- parcelle NEYROUD
- parcelles BRIFFOD à Menthières

6 / Questions diverses

- Réunion publique d'information organisée par le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain concernant le raccordement des usagers à la fibre optique qui se déroulera à la salle polyvalente le 24 février 2010 à 19 heures (population de CONFORT et LANCRANS).

Fin de séance à 20 heures

Le Maire,
Michel JERDELET